



Conseil national  
de l'information statistique

Paris, le 8 janvier 2026  
n°175 / H030

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION TERRITOIRES  
Réunion du 2 décembre 2025

---

Président : Jean-Marc OFFNER, Président de l'École urbaine de Science Po

Rapporteurs : Xavier BONNET, Chef du département de l'action régionale (DAR), Insee

Olivier LÉON, Chef du département des études et des statistiques locales (DESL),  
Direction générale des collectivités locales (DGCL)

Responsable de la commission : Sophie GONNARD (01 87 69 57 17)

## SOMMAIRE

Liste des participants.....	3
Suivi d’avis adopté à la commission.....	6
I. INTRODUCTION.....	8
II. SUIVRE L’ÉVOLUTION DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES MÉNAGES.....	9
1. Mobilités résidentielles : diagnostics territorialisés à partir de sources Insee.....	9
2. Mobilité géographique dans l’enseignement supérieur. Sources, résultats, perspectives .....	11
3. Les évincés : suivre les mobilités résidentielles des ménages défavorisés en Île-de- France.....	14
4. Mobilités résidentielles et cycle de vie, influence des taxes locales et simulation des politiques publiques.....	19
5. Les regards et pratiques des agences d’urbanismes sur l’observation des trajectoires résidentielles.....	21
6. Suivi d’avis de la commission.....	24
III. POINTS D’INFORMATION.....	26
Information sur les données du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).....	26
IV. CONCLUSION.....	26
DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	27

## Liste des participants

NOM	Prénom	Organisme
<b>Commission Territoires</b>		
OFFNER	Jean-Marc	Président – Sciences Po
BONNET	Xavier	Rapporteur – Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
LÉON	Olivier	Rapporteur – Direction générale des collectivités locales
<b>Intervenants</b>		
DE VELLIS	Caroline	Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA)
FRÉPPEL	Camille	Insee – Département de l'action régional (DAR)
GUIBARD	Luc	Ctrad - Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France
PICARD	Nathalie	Université de Strasbourg
TALLET	Frédéric	Département des études statistiques de l'Enseignement supérieur
<b>Participants</b>		
AGOSTINI	Loic	Ubiquis
ARGAUD	Anne-Cécile	Insee Auvergne – Rhône-Alpes
AUCOUTURIER	Anne-Lise	Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)
BENABDALLAH	Saïd	Rectorat de Versailles
BIANCO	Sylvain	Région Grand Est
BICHLER	Guillaume	Insee - Pôle Statistiques transfrontalières
BONVALET	Catherine	Institut national des études démographiques (Ined)
BOULIDARD	Marie-Hélène	MHB consultante
BOUTIERE	Fabienne	Electricité de France (EdF)
BRIOT	Adrian	Particulier
BRUN	Patrick	Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon)
CALZADA	Christian	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
CASTELLAN	Michel	Observatoire de la précarité et du mal-logement des Hauts de Seine
CHAMBAZ	Christine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
CHATAIGNON	Philippe	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
CHOPPIN	Virginie	Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine (AUAT)
COULON	Mathieu	Centre national de la recherche scientifique (Cnrs)
CURTET	Dylan	Service statistique ministériel Développement durable
DAUPHIN	Laurence	Service des données et des études statistiques (Sdes)
DEFrance	Sébastien	Service des données et des études statistiques (Sdes)
DESCLODURE	Julien	Direction générale des collectivités locales
DUÉE	Michel	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
DUME	Ghjuvan	
DUPLAIN	Maxime	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement - Auvergne-Rhône-Alpes
DUPLAND	Emmanuel	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)
DUPRAT	Philippe	Insee Occitanie
DUVAL	Marine	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
FONTAINE	Philippe	Sénat
FORTUNY	Emmanuel	Mouvement des entreprises de France - Fédération française du bâtiment

GABORIT	Gaëtan	Agence d'urbanisme de la région de Saint-Nazaire (ADDRN)
GACHARD	Mathilde	DDT du Bas-Rhin
GODART	Pernelle	Université Libre de Bruxelles
GOFFETTE-NAGOT	Florence	Centre national de la recherche scientifique (Cnrs)
GUÉRY	Rachel	Nantes Métropole
GUILLAUMAT-TAILLIET	François	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
GUINEPAIN	Maxime	
HAMÉON	Vincent	Observatoire Régional de la Santé Centre-Val de Loire
HERBERT	Béatrice	
HUBERT	Jean-Paul	Université Gustave Eiffel
HUTIN	Mathieu	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
KARMOUS	Inès	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
KIZILDAG		BPI France
LASSAUZAY	Didier	Confédération générale du travail (Cgt)
LAVAUD	Catherine	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
LE GUYADER	Sylviane	Agence nationale de la cohésion des territoires (Anct)
LEGRIS	Edouard	Fédération française du bâtiment
LESAGE	Florence	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)
LORIN	Benjamin	Fédération des promoteurs immobiliers de France – FPI
MANNING	Stella	Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA)
MANUAUD	Quentin	Insee - Pôle Statistiques transfrontalières
MASSIF	Jean-Benoit	Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal)
MICHELOT	François	Institut Paris Région (IPR)
MOLINIER	Marie	Agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropolitaine
MONDEILH	Aude	Université de Toulouse
MONSO	Olivier	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)
MORIN	Thomas	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
MOUNCHIT	Nabil	Insee Occitanie
OLLIVARY	François	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
PINELLI	Florence	Agence nationale de la cohésion des territoires (Anct)
PISTRE	Pierre	Université Paris Cité
POMMIER	Marianne	OPH31
REBEYROLLES	Simon	
RESTOUX	Johane	DRIHL SOEE
ROBITEAU	Christelle	Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
ROUGÉ	Lionel	Université de Toulouse
ROYER	Jean-François	Particulier
RUBIO	Jean	Mission opérationnelle transfrontalière
SAUQUES	Antoine	Service des données et des études statistiques (Sdes)
SCHMIDT	Olivier	Insee - Pôle Statistiques transfrontalières
SERRE	Philippe	Service statistique ministériel Education - Depp
SIMÕES	Fanny	Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
SUQUET	Stéphanie	Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise (Agam)
VERPRAET	Gilles	Université Paris 10 Nanterre

VILLAC	Michel	Autoentrepreneur
VILLE	Hélène	Insee Bourgogne
VOLLOT	Michaël	Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (Agape)
<b>Secrétariat général du Cnis</b>		
LAGARENNE	Christine	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
BECK	François	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
CANCEL	Sébastien	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
CRAVATTE	Céline	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
GONNARD	Sophie	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
PALA	Frédéric	Conseil national de l'information statistique (Cnis)
RECLARD	Typhenn	Conseil national de l'information statistique (Cnis)

---

## SUIVI D'AVIS ADOPTÉ À LA COMMISSION

---

### **Qu'est-ce que le suivi d'avis ?**

Chaque séance de commission traite d'un sujet central faisant référence à un avis prévu par le programme de moyen terme du Cnis. Ces avis, qui sont révisés tous les cinq ans, traduisent les attentes de la société en matière d'informations statistiques, sur des sujets qu'elle considère comme majeurs. Ils prennent la forme de recommandations adressées à la statistique publique. À l'issue de chaque séance de commission, un suivi d'avis est adopté afin de faire le point sur les réponses apportées aux besoins mentionnés par l'avis de moyen terme, et rappeler les besoins restant à couvrir.

**Avis étudié lors de cette séance** : n° 8 - Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages

### **Suivi d'avis adopté à l'issue de la séance :**

Ces dernières années, l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages a suscité beaucoup d'interrogations, notamment en raison de la crise sanitaire et du développement du télétravail et de ses impacts potentiels sur les déménagements venant alimenter un exode urbain. La commission Territoires a pris connaissance des travaux récents qui apportent le recul nécessaire pour analyser de manière objective ces dynamiques de mobilités résidentielles sur la période.

Ces travaux mettent en évidence des enseignements multiples sur l'évolution du niveau de mobilité et sur les territoires qui renforcent leur attractivité et ceux qui creusent leur déficit. La commission salue les travaux permettant de mieux appréhender la multiplicité des déterminants des migrations résidentielles (aménités spatiales et sociales, cycle de vie, statut d'occupation du logement...). Elle invite à poursuivre les travaux visant à mesurer les effets des migrations, notamment leur rôle dans la recomposition sociale des territoires, et à mieux comprendre les disparités dans la propension à la mobilité (en lien avec le logement, l'offre de formation...). La commission invite également à la poursuite des travaux sur l'impact du télétravail sur les stratégies résidentielles, en s'appuyant notamment sur la nouvelle question introduite dans le recensement de la population sur le télétravail. Elle encourage à articuler ces analyses avec celles sur la mobilité quotidienne mais aussi sur l'immobilité. Elle soutient également les travaux en cours en lien avec les enjeux sociétaux actuels, notamment ceux sur la mobilité résidentielle des retraités ou les migrations induites par le changement climatique.

La commission rappelle l'importance des sources de données de référence (Recensement de la population, enquêtes statistiques) utilisées pour mener des analyses structurelles et un suivi des trajectoires résidentielles sur un temps long. Elle salue en parallèle la mobilisation récente de nouvelles sources de données qui permettent de réaliser un suivi actualisé et régulier des migrations à une échelle fine et de disposer d'informations complémentaires sur le profil des migrants. Elle encourage les acteurs à se saisir de ces nouvelles données, même si le champ qu'elles couvrent est parfois plus restreint. Elle souligne la complémentarité des données et l'opportunité que représente l'avancement d'un an de la diffusion des résultats du recensement. Elle recommande un accompagnement méthodologique dans l'usage de ces différentes données, pour lesquelles les utilisateurs rencontrent parfois des difficultés d'appropriation (rappel des bonnes pratiques sur l'utilisation des fichiers).

La commission salue également le déploiement d'une offre diversifiée pour faciliter et enrichir l'accès aux données sur les migrations résidentielles à partir de multiples ressources : base spécifique sur les flux de mobilité, outils de datavisualisation, fichiers détails sur accès réservé, développement de partenariats pour disposer de diagnostics territorialisés (Insee, CAF, Sies, ANCT...)

Des limites subsistent dans les données accessibles aux utilisateurs, par exemple sur le profil des migrants (leur niveau de revenu), sur leur situation avant la migration (leur statut d'occupation du logement), sur les distances parcourues (afin de déterminer les flux de proximité) ou encore sur la commune antérieure de résidence pour ceux en provenance de l'étranger (pour distinguer les migrations d'opportunités résidentielles ou de flux plus lointain). La commission encourage l'enrichissement des données disponibles, en particulier celles issues de la source Fideli qui pourraient permettre de disposer annuellement d'indicateurs clés sur les migrations. Elle encourage plus largement la poursuite des appariements entre les sources pour permettre de mieux documenter les migrations, notamment en tirant profit du Répertoire Statistique des Individus et des Logements (Résil). La commission encourage également l'exploitation des données de cohorte ainsi que la mise à disposition de données au niveau infra-communal afin d'appréhender l'impact des projets territoriaux sur la dynamique démographique locale. Enfin, la commission identifie des progrès restant à accomplir afin de faciliter l'analyse du milieu rural, en proposant des outils d'analyse davantage territorialisés, tout en prenant en compte la question de la confidentialité.

*La séance est ouverte à 9 heures 30 sous la présidence de Jean-Marc OFFNER.*

## **I. INTRODUCTION**

### **Jean-Marc OFFNER, Président de la commission**

Merci à toutes et tous d'être présents, que ce soit dans cette salle à Paris ou en visioconférence. Nous avons plus d'une centaine d'inscrits, ce qui montre que le sujet des trajectoires résidentielles suscite un juste intérêt. Au sein de cette commission Territoires, nous continuons de nous intéresser aux flux. Les stocks sont bien sûr très importants, mais les flux sont souvent plus révélateurs. Cependant, comme il est plus facile de s'occuper des stocks, on a tendance à oublier les flux, ce qui peut conduire l'action publique à commettre des erreurs en se basant sur une photo plutôt que sur le film. Ces questions de mobilité, de trajectoire, de cheminement et de bifurcation nous intéressent donc beaucoup.

Le sujet des trajectoires résidentielles est déjà bien documenté. Pour les interventions d'aujourd'hui, nous présenterons ce dont nous disposons déjà et ce que nous cherchons à savoir, notamment grâce à de nouvelles sources de données et de nouveaux fichiers à traiter.

Pour rappeler l'importance de regarder les trajectoires résidentielles, prenons l'exemple de la politique de la ville. Si l'on s'en tient aux stocks, on ne voit pas grand-chose. En revanche, si l'on analyse les flux, on comprend qu'il existe des quartiers-nasses où l'on est scotché et des quartiers-sas où l'on ne fait que passer, révélant ainsi des fonctions très différentes. Il en va de même pour les métropoles et leur effet « lessiveuse », qui montrent que nous sommes dans des régimes démographiques spécifiques.

Il existe parfois un décalage entre journalistes et chercheurs. Le journaliste veut pouvoir affirmer rapidement que de nombreux Parisiens sont partis à Bordeaux depuis la mise en service du TGV, même si ce n'est pas tout à fait vrai, car cela fait un bon titre. De même, on a envie de dire qu'avec le confinement, tout le monde est parti à la campagne. Ces tendances de court terme ne sont pas toujours aussi significatives. Il est donc essentiel de faire preuve de la rigueur qui nous caractérise ici pour analyser des dynamiques de long terme pouvant éclairer l'action publique.

Nous serons forcément frustrés, car nous avons dû sélectionner les thématiques parmi de nombreuses autres que nous pourrions aborder ultérieurement. Je remercie de manière corporatiste mes anciens collègues des agences d'urbanisme, très présents aujourd'hui, ainsi que tous les intervenants qui ont préparé leur exposé avec rigueur et respecteront leur temps de parole pour permettre des échanges.

Deux nouveaux compagnons de route nous rejoignent pour cette commission : François Beck et Sophie Gonnard. Je vais leur demander de se présenter très rapidement.

### **François BECK, secrétaire général adjoint du Cnis**

Bonjour à tous. Je remplace François Guillaumat-Tailliet en tant que secrétaire général adjoint du Cnis.

### **Sophie GONNARD, responsable de la commission Territoires**

Bonjour à tous. Je suis ravie de rejoindre le secrétariat général du Cnis et de m'occuper de la commission Territoires. Je remplace Magali de Raphélis.

## II. SUIVRE L'ÉVOLUTION DES TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES MÉNAGES

### 1. Mobilités résidentielles : diagnostics territorialisés à partir de sources Insee

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

#### **Camille FRÉPPEL, Insee, Département de l'action régionale**

Bonjour à toutes et à tous. Tout le monde déménage un jour, que ce soit par choix, par contrainte, pour saisir une opportunité ou pour changer de vie. Observées dans leur ensemble, ces mobilités racontent une histoire plus large sur les territoires qui attirent, qui perdent des habitants ou qui se transforment. Je vous propose aujourd'hui un panorama des mobilités résidentielles telles que nous pouvons les décrire à partir des sources de l'Insee. Je présenterai les apports et les limites de ces sources, ainsi que quelques travaux de la statistique publique et les nouveaux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

En préambule, il est important de rappeler que les mobilités résidentielles correspondent à des déplacements d'individus qui transfèrent leur résidence principale d'un lieu à un autre.

Commençons par les derniers diagnostics de l'Insee au niveau supracommunal, réalisés par l'équipe du pôle de service de l'action régionale (Psar) Analyse territoriale, en particulier Thomas Morin et ses coauteurs. Ils ont étudié les mobilités sur la période 2013-2023 à partir des enquêtes annuelles du recensement (EAR). Ce diagnostic national montre tout d'abord que le nombre de déménagements à l'intérieur du territoire a diminué, passant de 10,8 % de la population en 2013 à 8,8 % en 2023, cette baisse affectant davantage les mobilités de courte distance. Deuxièmement, les régions de la façade atlantique et de l'Occitanie conservent une forte attractivité résidentielle, et les mobilités augmentent très nettement en Bretagne. À l'inverse, le solde reste très négatif en Île-de-France, un phénomène connu depuis le milieu des années 1970. Enfin, la périurbanisation, observée depuis la fin des années 1960, se renforce avec davantage de déménagements vers des zones de moindre densité.

Au niveau infracommunal, l'Insee a analysé les mobilités des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). La question est de savoir si la persistance des difficultés sociales dans ces quartiers reflète une fonction de « sas » pour des populations momentanément fragilisées, qui, une fois leur situation améliorée, céderaient leur place à une autre population fragile ou un effet de « nasse » où les habitants y résideraient durablement, sans amélioration de leur situation. Pour y répondre, Kilian Bloch et Mathilde Gérardin ont utilisé en 2023 l'échantillon démographique permanent sur la période 2011-2022. Leur analyse montre que les habitants des QPV ont davantage déménagé que ceux des quartiers de leur environnement urbain. L'analyse des trajectoires des personnes ayant résidé au moins une année dans ces quartiers est également intéressante. Entre 2011 et 2020, la moitié de ces personnes n'ont jamais quitté ces quartiers. Parmi cette moitié, quatre dixièmes n'ont jamais déménagé, et un dixième a déménagé vers d'autres QPV. Leur niveau de vie est plus faible. Les autres profils incluent les « sortants » (un tiers) et ceux qui ne font qu'un « passage » (un dixième), ces derniers ayant un niveau de vie plus élevé.

Concernant les sources de l'Insee, la référence est le Recensement de la population, qui mesure les déménagements en connaissant la commune de résidence au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente. Il permet des analyses structurelles, mais présente des limites : un intervalle d'au moins cinq ans est nécessaire, les analyses sur le long terme sont difficiles en raison de l'évolution de la question posée, et il ne permet pas d'étudier les motifs de mobilité ni de mesurer précisément les départs à l'étranger. Pour pallier le manque de données récentes, les EAR peuvent être utilisées, mais elles ne permettent pas de descendre à une maille trop fine.

Une autre source est le fichier démographique sur les logements et les individus (Fidéli), issu de données fiscales sur l'impôt et les propriétés bâties. Il permet de connaître la localisation des individus dans leur logement. Cette source offre la possibilité de mener des diagnostics plus récents et à une échelle infracommunale, tout en enrichissant les analyses avec des données de revenus. Il ouvre le champ à de nouvelles études, comme l'impact des inondations sur les mobilités. Ses limites sont une moins bonne mesure de la localisation des jeunes et l'absence de diffusion du millésime 2023 suite à la disparition de la taxe d'habitation. L'atterrissage prochain du dispositif Répertoire statistique des individus et des logements (Résil) permettra d'enrichir ces fichiers, notamment en croisant avec des données d'emploi issues de la Déclaration sociale nominative (DSN).

L'échantillon démographique permanent (EDP), mis en place en 1967, est une source de référence pour étudier les trajectoires individuelles dans le temps et l'interaction entre mobilités sociales,

professionnelles et résidentielles. D'autres sources incluent les données de La Poste sur la réexpédition de courrier, utiles pour une information à court terme, mais avec des biais de couverture, et l'enquête Logement, qui permet d'analyser les motivations des ménages.

Au niveau de la mise à disposition de ces données, un certain nombre d'éléments issus du recensement de la population sur la migration résidentielle est disponible en open data sur le site insee.fr. Un outil de datavisualisation existe, permettant de visualiser les flux de plus de 200 habitants. Et la plupart des données sont disponibles via le Centre d'accès sécurisé aux données (CASD).

Fort de ces données, la statistique publique a produit plus de 4 000 études sur le sujet, dont des articles publiés dans les revues économiques et statistiques. L'article de Brigitte Baccaïni, publié en 2007, revient sur les trajectoires de long terme avec trois grandes phases : hausse des mobilités entre les années 1950 et 1970, diminution jusque dans les années 1990, puis une nouvelle hausse jusqu'à la décennie 2010. Au niveau régional, l'Insee utilise cette analyse des mobilités résidentielles dans les diagnostics de territoire, notamment en Normandie, où des travaux sur l'attractivité ont été conduits. On y remarque que le solde migratoire est par exemple excédentaire depuis 2020 et que l'Île-de-France est la première région de provenance des nouveaux arrivants en Normandie (40 %).

Toutes ces sources ont permis à la statistique publique, de travailler sur les déterminants de la mobilité résidentielle. Ces facteurs sont notamment l'accessibilité à l'emploi, le prix de l'immobilier, les aménités spatiales et sociales, les caractéristiques sociodémographiques des ménages, le cycle de vie, le statut social, le niveau d'éducation et le statut d'occupation du logement.

Quels sont les derniers sujets d'actualité et/ou les nouveaux enjeux ? Le premier est celui de la pandémie et de l'exode urbain, puisque de nombreux observateurs ont vu dans cette crise un levier majeur de modification des mobilités résidentielles. Pour y répondre, nous nous sommes tournés vers des sources disponibles plus rapidement, comme les données de téléphonie mobile, les transactions immobilières, les données de La Poste ou les compteurs Enedis. L'Insee a montré une hausse des déménagements vers des zones moins denses en 2021, mais cette dynamique existait déjà et le pic s'est estompé dès 2022. Le second enjeu est l'impact du télétravail sur le lieu de résidence. Il n'y a pas de consensus clair dans la littérature sur son influence. Néanmoins, en théorie, on peut dire que le télétravail peut conduire à un relâchement des contraintes spatiales et donc aura un impact à moyen terme sur les choix des ménages. À partir de la DSN et d'une enquête de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), nous avons montré une corrélation entre la part d'emplois télétravaillables et les dynamiques migratoires. Le recensement s'adapte avec une nouvelle question sur le télétravail introduite en 2025 (« actuellement à quelle fréquence télétravaillez vous ? ») qui laisse augurer de nouveaux travaux dans le futur. Pour finir, au-delà des mobilités, il est important d'étudier les immobilités, notamment l'attachement au lieu qui peut expliquer le choix de rester, comme le montrent des travaux sur les quartiers hypergentrifiés de Paris (MH Bacqué et S. Vermeersch, 2019) ou à l'inverse illustrer le phénomène des « captifs du périurbain » (L. Rougé, 2005).

### **Jean-Marc OFFNER**

Merci beaucoup pour ce panorama très clair et très construit. C'est une excellente base pour commencer. Y a-t-il quelques questions courtes ?

### **Nathalie PICARD, Université de Strasbourg**

Vous avez mentionné les distances de déplacement en lien avec le télétravail, mais vous avez parlé de distances et non de temps de trajet. Il existe des travaux sur la loi de Zahavi, qui postule une constance du budget-temps consacré aux déplacements et que les individus passent toujours autant de temps dans les transports. J'aurais aimé savoir si vos analyses portaient uniquement sur la distance ou aussi sur le temps de trajet.

### **Camille FRÉPPEL**

Dans les travaux de 2023, seule la distance a été prise en compte.

### **Sophie GONNARD**

Il y a quelques questions des participants à distance. Christelle Robiteau, de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, demande si Fidéli est accessible en open data. Florence Lesage (Dreal) demande si l'on peut descendre à un niveau régional ou départemental avec l'EDP. Pierre Pistre, de l'Université Paris Cité,

s'interroge sur l'échelle géographique à laquelle on peut utiliser les EAR pour étudier les mobilités résidentielles. Il y a également une autre question sur les conditions d'accès à Fidéli.

**Camille FRÉPPEL**

Fidéli n'est pas en open data ; les données sont accessibles via le CASD avec des contraintes de diffusion. Concernant l'EAR, on ne peut pas descendre à une maille trop fine en raison de l'échantillonnage. Les travaux de l'Insee restent au niveau régional. Pour ce qui est de l'exploitation de l'EDP au niveau régional ou départemental, je n'ai pas la réponse.

**Jean RUBIO, Mission opérationnelle transfrontalière**

Ma question porte sur les mobilités résidentielles. Lorsque la commune de résidence un an auparavant se situe à l'étranger, comment cette information est-elle codée par l'Insee dans le recensement ?

**Camille FRÉPPEL**

Dans ce cas, la question du pays d'origine est bien posée. Des travaux sont en cours sur les mobilités résidentielles des transfrontaliers, qui devraient donner lieu à des études courant 2026.

**Stéphanie SUQUET (AGAM, agence d'urbanisme de Marseille)**

Le fait qu'ils viennent de l'étranger est signalé par un code 99999, sans précision sur le pays d'origine.

## **2. Mobilité géographique dans l'enseignement supérieur. Sources, résultats, perspectives**

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

**Frédéric TALLET, chef du département des études statistiques de l'enseignement supérieur**

Bonjour à tous. Je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir sur la problématique des mobilités résidentielles, qui sont intrinsèquement liées à l'enseignement supérieur. Je travaille au Sies, le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur, où je m'occupe des statistiques sur les étudiants. Je vais aborder les concepts clés, les sources mobilisables, quelques principaux résultats issus d'une littérature assez fournie, et les enjeux futurs.

Il est crucial d'analyser les mobilités à l'âge étudiant. Comme l'a montré un rapport de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) en 2018, la fréquence des mobilités résidentielles atteint un pic entre 20 et 25 ans, âge qui coïncide avec celui des études supérieures. C'est aussi à cet âge que les déménagements sont les plus lointains. Cependant, définir cette mobilité est complexe, car l'identification du lieu de vie principal est difficile pour cette population, que ce soit dans les sources administratives ou d'enquête. Les possibilités de type de logement de l'étudiant (en communauté, en logement personnel, en décohabitation partielle ou totale) sont multiples.

Les raisons de ces mobilités sont également variées. Outre la motivation principale de suivre une formation spécifique, des choix pragmatiques (financiers, organisationnels) et des facteurs sociaux (liens familiaux, vie conjugale) influencent fortement les décisions.

Concernant les sources de données, nous disposons de plusieurs types. Les plateformes d'orientation comme Parcoursup et Mon Master constituent une première source riche et récente. Mon Master, qui gère le passage de la L3 au M1, devrait d'ailleurs étendre son périmètre à l'ensemble des formations recrutant à bac+4. Ces sources permettent des analyses fines sur les caractéristiques des mobilités (niveau scolaire, origine sociale).

Ensuite, nous pouvons suivre les parcours des étudiants année après année grâce aux données administratives du Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (Sise), qui collecte les inscriptions et les diplômes. Nous construisons ainsi des trajectoires complètes, y compris pour le secteur privé. La principale limite reste la déclaration du lieu de résidence par l'étudiant, souvent ambiguë en cas de double résidence. L'exploitation de ces données reste à développer, car les analyses de ces appariements sont coûteuses en moyens humains et techniques.

L'entrée dans la vie active est un autre moment clé, mesuré via les dispositifs InserJeunes et InserSup, qui appartiennent aux données de la DSN, et plus largement d'emploi, avec les données étudiantes pour connaître le lieu de travail des sortants du système éducatif.

D'autres sources plus générales sont également utiles. Le recensement de la population est essentiel. Les enquêtes en panel de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), qui suivent des cohortes d'élèves, ou les enquêtes longitudinales du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq), apportent des informations précieuses. Du côté administratif, les données des Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) (bourses, logement) sont également exploitables, bien que leur finalité opérationnelle et non statistique limite la richesse des caractéristiques disponibles.

Quelques grandes caractéristiques de ces mobilités se dégagent. Elles résultent fondamentalement de l'écart entre la répartition de la population jeune et celle, beaucoup plus concentrée, de l'offre de formation supérieure. Cette concentration varie fortement entre les filières et génère des mobilités importantes, notamment vers les grandes écoles. La propension à se déplacer dépend aussi des caractéristiques des étudiants : ceux d'origine sociale favorisée et les meilleurs élèves sont plus mobiles. Ces gradients et ces différentiels de comportements occasionnent des problématiques d'égalité des chances, que les politiques publiques tentent de corriger via des dispositifs comme les bourses.

Je ne vais pas rentrer dans le détail des publications que je cite, mais simplement en présenter quelques extraits caractéristiques pour illustrer les phénomènes que j'ai évoqués précédemment. Par exemple, notons une étude du Sies et de l'Insee au niveau national sur les mobilités géographiques à l'entrée dans l'enseignement supérieur jusqu'à la maille de la zone d'emploi. De nombreuses déclinaisons régionales de cet investissement ont été réalisées avec notamment une exploitation plus locale dans les Hauts de France avec des flux tout aussi importants à l'intérieur des régions qu'entre régions et qui dépendent de l'offre disponible dans l'enseignement supérieur. Au-delà de ces analyses spécifiquement tournées vers les mobilités géographiques des étudiants, beaucoup d'études de la statistique publique et des partenaires analysent les questions de mobilité et de résidence en lien avec beaucoup d'autres problématiques d'enseignement liées aux inégalités sociales et de genre. Ces questions de mobilités importent aussi pour le pilotage de l'action publique, que ce soit pour l'offre de formation ou en lien avec des problématiques économiques, sur l'emploi ou l'aménagement du territoire.

Au-delà de ces questions de pilotage et d'analyse, il y a aussi de nombreuses contributions de chercheurs. Pour être synthétique, je vous cite simplement une publication récente du Conseil d'Analyse Economique (CAE) sur les inégalités territoriales d'accès à l'enseignement supérieur qui confirme la différence de concentration que j'évoquais entre l'offre et la demande pour les étudiants : environ 50 % des places en licence et classes préparatoires sont concentrées dans des départements qui ne regroupent que 30 % des lycéens. Nos publications annuelles sur Parcoursup et Mon Master fournissent également des statistiques descriptives utiles sur ces mobilités.

Pour les années à venir, plusieurs enjeux se dessinent. Les mobilités européennes et internationales sont en croissance. L'analyse des mobilités à l'entrée dans la vie active, via le dispositif récent InserSup, est un enjeu fort. Pour traiter ces sujets, il est crucial de continuer à exploiter ces nouvelles sources et de les partager avec nos partenaires, les chercheurs, via des mises à disposition spécifique et sécurisé comme le CASD, et les institutionnels, via des conventions de mises à disposition. Je vous remercie.

## **Sophie GONNARD**

Nous avons des questions en ligne sur l'accessibilité des données. Les participants souhaitent savoir à quelle échelle territoriale il est possible de descendre. Vous avez évoqué la zone d'emploi.

## **Frédéric TALLET**

Le travail sur les zones d'emploi a été réalisé en partenariat avec l'Insee et, outre les publications diffusées, les données utilisées ne sont pas accessibles en dehors de ses directions régionales. Des données en open data sont disponibles pour Parcoursup et Mon Master, mais avec des limitations sur les mobilités doublement localisées pour des raisons de confidentialité. Des matrices inter-académiques de mobilité sont accessibles dans les annexes des bilans académiques. Enfin, dans le cadre de projets de recherche conventionnés, le Sies peut donner accès aux données individuelles détaillées.

## **Olivier LÉON, chef du service statistique ministériel Direction générale des collectivités locales**

Merci pour cette présentation. Pourriez-vous préciser les hypothèses que vous formulez lors de l'exploitation de Parcoursup pour analyser les migrations résidentielles ? En effet, la plateforme n'observe pas la migration effective de l'étudiant une fois qu'il a accepté un vœu. Je suppose que vous postulez qu'un vœu accepté dans une autre académie entraîne un déménagement.

### **Frédéric TALLET**

Il y a deux aspects. Premièrement, nous avons vérifié que l'acceptation d'un vœu sur Parcoursup est un bon indicateur de l'inscription effective, avec une cohérence de plus de 95 %. Deuxièmement, concernant le déplacement géographique lui-même, nous ne disposons d'aucune information directe. Nous n'avons pas encore mené de travail pour vérifier la cohérence entre la localisation de la formation et la résidence de l'étudiant dans nos données Sise, bien que cela soit techniquement faisable.

### **Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Merci pour votre exposé. Vos travaux semblent principalement axés sur les problématiques éducatives. Or, la mobilité géographique des étudiants soulève aussi des questions sociales importantes, comme l'accès au logement ou aux transports. Je voudrais savoir si l'étude de ces questions fait partie des missions du Sies, ou s'il faut se contenter d'enquêtes plus générales où la population étudiante est très diluée.

### **Frédéric TALLET**

Actuellement, le Sies n'a pas d'historique d'études sur la question du logement. Nous aimerions développer ce champ, notamment en exploitant les données des Crous qui complèteraient notre analyse. Cependant, par manque de moyens et de temps, nous n'avons pu le faire jusqu'à présent, et il est difficile de l'intégrer à court terme dans nos priorités de travail.

### **Jean-Marc OFFNER**

La question du logement étudiant est un sujet ancien, qui s'est fortement amplifié avec l'essor de l'enseignement supérieur privé dans les métropoles, lequel se développe sans se préoccuper du logement de ses étudiants. Quand on dit que la statistique publique éclaire le décideur, finalement, on ne sait pas de quelle politique publique il s'agit. Les métropoles constatent le problème, notamment en raison de la forte rotation des étudiants qui permet aux propriétaires d'augmenter facilement les loyers. Les régions, quant à elles, sont sensibles aux équilibres territoriaux et perçoivent souvent la mobilité comme une contrainte plus qu'une opportunité d'émancipation. Des observatoires du logement étudiant se développent, mais leur mise en œuvre est complexe. Les utilisateurs potentiels de vos statistiques sont très nombreux, mais pas forcément concernés au point de se positionner comme le pilote de cette politique publique.

### **Sophie GONNARD**

Le dernier commentaire en ligne, d'Antoine Sauques (Sdes), concerne l'influence de la distance sur les décisions en matière de formation et la possibilité que des choix soient effectués par défaut en raison de formations trop éloignées.

### **Frédéric TALLET**

Nous pourrions mobiliser des éléments de réponse en croisant les données des panels de la Depp avec les données administratives de Parcoursup. C'est un projet d'étude en partenariat avec la Depp prévu pour les années à venir. Par ailleurs, j'ai rapidement évoqué le fait que la mobilité est souvent occasionnée par l'absence d'une filière souhaitée dans l'académie d'origine. En revanche, les données administratives ne nous renseignent pas sur les motifs liés à des contraintes budgétaires ou personnelles.

### **Jean-Marc OFFNER**

Merci beaucoup. Je signale la parution récente, dans le cadre de la Plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines (Popsu), d'un ouvrage sur la métropole lyonnaise intitulé *Vers une aire métropolitaine universitaire ? Être étudiant dans la région lyonnaise*. Il analyse à la fois les politiques publiques de la métropole et de ses satellites universitaires, et présente des analyses qualitatives sur les parcours étudiants, confirmant que ces choix sont souvent très contraints.

### **3. Les évincés : suivre les mobilités résidentielles des ménages défavorisés en Île-de-France à partir des données des caisses d'allocations familiales**

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

**Jean-Marc OFFNER**

Nous allons maintenant aborder une autre population : les « évincés », pour reprendre le terme, chassés des grandes villes.

**Luc GUIBARD, responsable de la Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) des Caisses d'allocations familiales (Caf) d'Île-de-France**

Bonjour à tous. Je vous remercie de m'accueillir pour vous présenter des résultats issus principalement de ma recherche doctorale, réalisée à partir des données des Caf sur le suivi des mobilités résidentielles. Concernant votre remarque, je pense notamment que la notion d'éviction reste pertinente pour la région Île-de-France. Aujourd'hui, je vais surtout expliquer comment les données de la Caf peuvent être mobilisées pour étudier les trajectoires résidentielles et les inégalités de mobilité entre les ménages, en tenant compte de leur niveau de vie.

#### *a) Documenter les inégalités de mobilité résidentielle en Île-de-France*

Mon point de départ est la crise du logement abordable, qui s'est accentuée en France depuis 25 ans, avec des manifestations particulièrement aiguës en Île-de-France. Cette crise touche tous les segments du marché. Depuis les années 2000, les prix à l'achat ont été multipliés par 1,6 dans la région, et par 2,8 à Paris en 2022. Dans le parc locatif privé, les Franciliens du premier quartile de revenus consacrent plus de 40 % de leurs revenus à leur logement. Le secteur social, devenu la seule option pour beaucoup, est saturé : le délai d'attente théorique pour un logement social atteint 13 ans et 7 mois en Île-de-France fin 2024, et dépasse 21 ans à Paris.

La conséquence directe est un renforcement du mal-logement. Selon le dernier rapport de la Fondation pour le Logement, 1,3 million de personnes sont mal-logées en Île-de-France (suroccupation accentuée, privation forte ou sévère de confort, absence de logement personnel). De plus, 3 millions de personnes sont en situation de grande fragilité résidentielle. Au total, un tiers de la population régionale souffre directement de la crise du logement, contre un cinquième dans le reste du pays.

Les modalités de cette crise varient dans l'espace et de nombreux travaux ont mis en relation le renforcement des contrastes socio-spatiaux dans la région avec le filtrage socio-spatial des mobilités résidentielles. Je pense aux travaux de Pascale Dietrich-Ragon sur les mal-logés, d'Anne Clerval sur la gentrification, ou encore de Stéphanie Vermeersch et Éric Charmes. Ces études, bien que portant sur des populations différentes, mettent en évidence un arbitrage très contraint pour les ménages les moins favorisés : soit une mobilité centrifuge pour améliorer leurs conditions de logement, soit une immobilité pour conserver les avantages de la centralité, mais au prix de renoncements importants sur la taille et le confort du logement.

Ces travaux soulèvent la question d'une tendance à la relégation spatiale des Franciliens les moins favorisés. Cependant, le débat sur le rôle des mobilités dans la recomposition sociale des territoires persiste, en partie à cause de la rareté des données permettant de suivre ces mobilités à des échelles fines. Le débat sur le remplacement ou le déplacement de population dans les études sur la gentrification illustre bien cette difficulté. Il est crucial de ne pas se contenter d'une analyse des stocks de population, car l'évolution peut aussi être liée à des dynamiques naturelles ou à des mobilités sociales. Il est donc essentiel de suivre les mobilités résidentielles pour documenter empiriquement ces processus de relégation.

#### *b) Utiliser les données allocataires pour étudier des trajectoires résidentielles*

Dans un contexte de renouvellement des sources de données (rénovation du recensement, ouverture des données administratives, etc.), j'ai eu l'opportunité, durant mon doctorat, d'accéder aux données des Caf d'Île-de-France, d'abord via une convention, puis en tant que chargé d'études au sein de la Ctrad. Cet accès, sur poste sécurisé et sur site, pose des enjeux de reproductibilité de la recherche. Les principaux résultats ont été publiés dans ma thèse, dans un dossier d'étude de la Ctrad et dans un article scientifique. Certains résultats ont aussi été valorisés en partenariat avec l'Atelier parisien d'Urbanisme (Apur) et l'Institut Paris Région.

Les données des Caf proviennent d'un système d'information décisionnel immense, avec des milliers de tables au niveau de consolidation et de formalisation très variables. Le schéma présenté illustre le parcours de la donnée, depuis le fait générateur, qui est la demande d'allocation par un allocataire, jusqu'à l'obtention d'une base statistique consolidée, mobilisable pour nos travaux de recherche sur la mobilité résidentielle. Une demande d'allocation entraîne la saisie de nombreuses informations par l'allocataire, les agents de la Caf, mais aussi par d'autres administrations partenaires qui fournissent des données nécessaires à l'évaluation des droits, notamment des informations fiscales. Toutes ces données sont centralisées dans les infocentres, extraites quotidiennement des outils métiers. Ces infocentres servent non seulement à stocker ces données, mais aussi à les redistribuer vers d'autres outils, ce qui correspond au fonctionnement courant de la Caf. Chaque mois, des bases statistiques, à la fois agrégées et individuelles, sont également extraites de ces infocentres.

Dans le cadre de ma thèse, les travaux sur la mobilité résidentielle s'appuient en particulier sur les fichiers allocataires exhaustifs. Il s'agit de tables mensuelles qui recensent tous les allocataires présents dans les fichiers à la fin du mois, avec des données sur leur situation à cet instant.

Une autre source intéressante mobilisée dans ce schéma est le géoréférencement des allocataires, fourni annuellement à l'Insee en échange de données de la Caisse nationale d'Allocations familiales (Cnaf). La Cnaf transmet à l'Insee des données sur les allocataires qui servent à produire certaines de leurs tables, notamment pour contribuer au Fichier localisé social et fiscal (Filosofi). En retour, l'Insee fournit le géoréférencement des allocataires, ce qui est très utile pour mener des analyses extrêmement fines sur le plan géographique.

Je vais maintenant présenter les apports de cette source pour le suivi des mobilités résidentielles. Le premier atout est la couverture de la population. Les caisses d'allocations familiales versent de nombreuses prestations, au-delà des seules allocations familiales : les aides au logement et les principaux minima sociaux, comme le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité ou l'allocation aux adultes handicapés (AAH). De ce fait, en Île-de-France seulement, elles couvraient 6,2 millions de personnes en 2024, soit la moitié de la population. Pour les plus jeunes, les moins de 20 ans, cette couverture dépasse 85 %.

Ensuite, ces données sont fiables, ce qui est une question essentielle pour les données administratives. Leur fiabilité provient du fait que nous n'utilisons que des fichiers consolidés à six mois. Ce recul par rapport à la date d'extraction laisse le temps de traiter les dossiers les plus complexes et de mettre à jour les informations, comme les changements d'adresse. Ces données consolidées à six mois sont donc labellisées par la statistique publique.

De plus, ces données possèdent une précision spatiale et temporelle très élevée. Elles sont extraites mensuellement et l'adresse des foyers est disponible. Cette adresse est par ailleurs géolocalisée annuellement par l'Insee pour les foyers ayant des droits ouverts. Notre source est également très riche sur la situation socio-économique des foyers, ce qui permet une approche multidimensionnelle de leur vulnérabilité sociale. Nous disposons de données sur les niveaux de vie directement issues de l'administration fiscale, mais aussi d'informations précises sur les situations familiales, professionnelles ou encore résidentielles (pour les bénéficiaires des aides au logement dans le dernier cas).

Enfin, ces données sont adossées à des individus et non à des logements. Nous pouvons donc suivre les individus dans le temps, d'une extraction à l'autre, y compris lorsqu'ils changent de logement. Cela s'avère très intéressant pour analyser les mobilités sortantes, par exemple vers l'étranger ou un territoire hors de la Caf de gestion, car le dossier peut être suivi. La situation des foyers est notamment mise à jour au moment de la fermeture des droits, la mobilité résidentielle en étant une cause fréquente. Par exemple, si un allocataire bénéficiant d'une aide au logement à Paris déménage et perd ce droit, cette mobilité sortante est tout de même renseignée dans la base de la Caf.

Malgré ces atouts, ces données présentent plusieurs limites, certaines étant communes aux données administratives, d'autres spécifiques à la Caf. Premièrement, il s'agit de données de gestion, conçues avant tout pour le versement des prestations sociales. Leur appropriation est donc difficile et elles présentent parfois un décalage avec les objectifs de la recherche. Certains concepts de gestion ne correspondent pas exactement à ce qui intéresse un chercheur travaillant sur les mobilités résidentielles. De plus, les données ne sont pas homogènes entre tous les allocataires. Par exemple, le statut d'occupation n'est connu que s'il a un impact sur les droits, comme pour les aides au logement, mais pas pour les bénéficiaires des seules allocations familiales.

Une autre limite majeure concerne les ruptures de série. Dès qu'un allocataire perd ses droits, sa situation est mise à jour une dernière fois, mais nous ne pouvons plus le suivre ensuite. Il disparaît des bases de la Caf. Les ruptures de série sont aussi liées à notre forte dépendance au contexte réglementaire.

Lorsqu'une réglementation change, la population bénéficiaire de la prestation évolue. Si nous observons un changement dans cette population, il est difficile de déterminer s'il est dû à la conjoncture socio-économique ou simplement à une modification des règles d'accès. Par exemple, la forte hausse du nombre de personnes seules dans les bases de la Caf à partir de 2019 ne s'explique pas que par une évolution démographique en Île-de-France, mais aussi par la montée en charge progressive de la prime d'activité, qui a fait entrer de nombreux nouveaux allocataires de ce profil. Dans les analyses longitudinales, prendre en compte les effets de ces changements réglementaires est très complexe et constitue l'une des principales limites de ces données.

Bien sûr, ces données sont confidentielles et sensibles, car elles sont individuelles et contiennent des informations sur les niveaux de vie ou la composition des familles. Elles ne peuvent être diffusées en l'état et doivent être protégées, ce qui pose la question de la reproductibilité de la recherche. Enfin, elles ne sont pas représentatives de la population générale. Ce n'est pas nécessairement une limite rédhibitoire, mais il faut être conscient que nous travaillons sur un échantillon particulier, même s'il représente la moitié de la population. Il s'agit surtout de familles avec enfants à charge ou de personnes en situation de forte précarité économique. Par exemple, 30 % des personnes couvertes par la Caf en Île-de-France sont pauvres, contre 15 % de l'ensemble des Franciliens. Deux tiers des familles avec enfants sont couvertes, mais moins d'un couple sans enfant sur dix l'est. Nous ne pouvons donc pas analyser toute la population de la même manière avec ces bases.

### *c) Résultats*

J'en arrive à quelques résultats sur les mobilités résidentielles. Ces données permettent d'obtenir des résultats classiques, comme des taux de mobilité résidentielle. Elles ont notamment montré que, contrairement à une idée répandue à l'échelle nationale, dans les marchés très tendus comme celui de Paris, les ménages les moins favorisés sont ceux qui ont la plus forte mobilité résidentielle. Ce résultat se maintient même en contrôlant l'effet d'autres facteurs, comme la forte présence d'étudiants parmi les personnes seules dans nos bases. Une analyse par régression, contrôlant le statut professionnel et d'occupation, confirme que les ménages les moins favorisés déménagent davantage au sein de la population allocataire en Île-de-France.

Si nous regardons les résultats pour Paris, nous constatons que les foyers aux revenus les plus élevés – relativement aux bases de la Caf, c'est-à-dire avec un revenu supérieur à 120 % du revenu médian – s'éloignent systématiquement moins loin que les foyers aux ressources plus modestes lorsqu'ils déménagent depuis la capitale. Cela confirme l'existence de dynamiques d'éviction dans le centre de la métropole. Ce résultat est corroboré par des travaux de modélisation sur le risque de mobilité sortante. La partie basse du graphique montre que les couples avec enfants sont ceux qui s'éloignent le plus, ce qui confirme le décalage entre l'offre de logements dans le centre et les aspirations de ce type de ménages.

En revanche, pour l'ensemble de l'Île-de-France, ce ne sont pas les ménages les plus défavorisés qui s'éloignent le plus, mais les ménages aux revenus modestes, situés entre le seuil de pauvreté et 120 % du revenu médian. Partant déjà de plus loin, leur périurbanisation se renforce par les mobilités résidentielles. Cela est très lié au parc de logement auquel ils ont accès. Comme la donnée sur le statut d'occupation n'était pas disponible pour tous, nous l'avons collectée via une enquête par questionnaire. C'est un autre avantage des bases de la Caf : la possibilité de mener des enquêtes larges. Le tableau présenté (page 10) montre que les ménages déménageant vers la location privée ou le logement social s'éloignent beaucoup moins du centre que ceux qui accèdent à la propriété. Cela souligne le rôle du secteur social pour permettre à des ménages défavorisés de se maintenir au centre tout en améliorant leurs conditions de logement. Les foyers aux revenus modestes s'éloignent davantage, car ils ont plus accès à la propriété que les foyers pauvres. Cependant, pour l'accès à la propriété, l'effet du revenu est très discriminant.

Le dernier résultat que je souhaite mettre en avant concerne l'effet des mobilités internes sur la redistribution spatiale des groupes sociaux. Les cartes montrent les zones où le poids d'un groupe s'est renforcé sous l'effet de ces mobilités. Ce sont des variations à bas bruit qui, sur le long terme, ont un effet important. On observe clairement une tendance à la périurbanisation des ménages aux revenus modestes, dont le poids se renforce aux marges de la région. Pour les foyers aux revenus plus élevés ou les foyers pauvres, les logiques sont plus sectorielles, avec des dynamiques de paupérisation dans des espaces déjà défavorisés, comme la Seine-Saint-Denis, et à l'inverse, un renforcement de secteurs déjà spécialisés dans l'accueil des populations aisées, notamment dans les Yvelines autour de Versailles ou dans un pôle en Seine-et-Marne autour d'Ozoir-la-Ferrière.

#### *d) Perspectives*

Pour conclure sur les perspectives, à l'échelle de la Caf et de la Ctrad, nous allons mettre à jour les résultats sur les trajectoires d'éloignement pour le cahier 2025 de l'ANCT consacré à l'accès au logement. Nous souhaitons aussi étudier le changement social à l'échelle plus fine des quartiers. Pour pallier les ruptures de séries, une piste est de se concentrer sur une population aux droits stables, comme les bénéficiaires d'allocations familiales, et de suivre des cohortes dans des territoires connaissant des projets de rénovation urbaine ou de gentrification. Nous mènerons ce travail en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur les communes populaires d'Île-de-France et les QPV. L'étude illustre bien l'effet de nasse ou de sas : dans les QPV rénovés, les foyers à bas revenus ont tendance à se relocaliser dans un QPV, tandis que les foyers plus favorisés en sortent. Il sera intéressant d'analyser qui s'installe dans la zone des 300 mètres autour de ces QPV.

Concernant les réutilisations possibles pour des personnes externes à la Caf, une partie des données est disponible auprès du CASD. Il faut toutefois améliorer cette mise à disposition, car l'identifiant unique permettant de suivre les allocataires dans le temps n'est pas encore fonctionnel. À court terme, les données mises à disposition par la Cnaf sur le CASD devraient être enrichies de cet identifiant. Il faut également développer les partenariats de recherche entre administrations. Enfin, même si les données ne peuvent être en libre accès, nous pouvons partager le code utilisé pour les traitements, afin que d'autres puissent le réutiliser s'ils obtiennent un accès sécurisé aux données.

#### **Jean-Marc OFFNER**

Je vous remercie. Votre maîtrise du sujet, fruit de nombreuses années de doctorat, est évidente et passionnante. J'ai une première question : concernant la coopération en matière de recherche, la Cnaf a-t-elle une politique directive envers les caisses régionales ou celles-ci sont-elles autonomes ?

#### **Luc GUIBARD**

Les caisses locales sont autonomes dans leurs partenariats de recherche. La Caf de Paris, par exemple, collabore régulièrement avec l'Apur sans intervention de la Cnaf. C'est donc à la main des caisses locales. Néanmoins, la majorité des grands partenariats de recherche sont établis entre la Cnaf et d'autres institutions. La Ctrad a un statut particulier : c'est un service mutualisé entre les huit Caf de la région parisienne. Nous sommes également autonomes dans nos partenariats et ne dépendons pas de la Cnaf, bien que nous travaillions beaucoup avec elle. Finalement, chaque organisme, à chaque niveau, conduit sa propre politique de recherche et de partenariat.

#### **Sophie GONNARD**

Une question a été posée en ligne concernant la mise à disposition des données. Patrick Brun, de l'agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise (UrbaLyon), souhaiterait disposer de données de suivi de panels par les Caf à l'échelle d'un grand établissement public de coopération intercommunale (EPCI), notamment pour analyser les mobilités des populations résidant dans les QPV et hors QPV et pour qualifier ces flux.

#### **Luc GUIBARD**

La plateforme d'open data de la Caf, Caf Data, met déjà de nombreuses données à disposition. Cependant, le suivi des mobilités résidentielles doit se faire à l'échelle individuelle, ce qui pose des enjeux de confidentialité aigus. Ces données ne sont donc pas disponibles en libre accès. Il faut passer par des cadres conventionnels pour y accéder. C'est un circuit fréquent pour les Caf, qui ont l'habitude de recevoir des demandes de partage de données ou de partenariat de recherche et de les mettre en place dans un cadre formalisé.

#### **Sophie GONNARD**

Une autre question, de Didier Lassauzay de la Confédération générale du travail (CGT), porte sur l'existence d'études similaires en zone rurale.

#### **Luc GUIBARD**

Pas à ma connaissance. Toutefois, une dynamique se construit actuellement dans le réseau des Caf pour que les chargés d'études en région consacrent une partie de leur temps à des études d'observation socio-

économique. J'espère que ce genre de travaux deviendra plus fréquent hors d'Île-de-France. La Ctrad a pour mission unique de produire des études, mais ce type de bureau n'existe pas ailleurs en France. Les chargés d'études en région, qui consacrent beaucoup de temps au pilotage, ont donc moins de disponibilité pour la recherche.

### **Sylviane LE GUYADER, Agence nationale de la cohésion des territoires**

Je profite de l'évocation du projet de cahier pour annoncer que l'ANCT publiera fin 2025 ou début 2026 un cahier sur la problématique du logement. Il s'inscrit dans notre collection des « Cahiers de l'Observatoire des territoires » lancée en 2021 sur les transitions. Nous sortirons également un cahier sur l'offre et les besoins en formation, auquel participent Frédéric Tallet et la Depp.

Cela souligne l'importance que nous attachons, au niveau de l'ANCT, aux mobilités, aux disparités territoriales et aux profils des populations. Nos travaux de 2018 avaient déjà montré des fréquences et des amplitudes de déplacement très variées. L'étude sur l'Île-de-France est particulièrement intéressante, car elle contredit ce qui se passe dans d'autres territoires, où l'essentiel des mobilités se fait à moins de 100 kilomètres. Les grandes trajectoires concernent principalement les étudiants et certains retraités. Il est crucial de croiser les disparités territoriales avec les profils sociaux des individus. À ce titre, l'ANCT souhaite renforcer sa collaboration avec la Cnaf et les caisses locales, qui constituent une mine d'informations.

Pour revenir à la politique de la ville et aux interventions précédentes, il est essentiel de ne pas se contenter d'une photographie à un instant T, mais d'analyser les flux entrants et sortants pour ne pas biaiser les analyses. L'exploitation des cohortes est extrêmement pertinente, bien que coûteuse. Il est important d'identifier les acteurs qui en produisent, comme le Céreq, et de voir comment nous pouvons les exploiter. Je rappelle que, pour travailler à des échelles fines sur la politique de la ville, il faut financer des extensions d'échantillons. Il est crucial de regarder précisément ce qui se passe dans ces territoires fragiles.

Les travaux que nous menons avec le Céreq sur le devenir des jeunes trois à six ans après leurs études illustrent bien ce besoin d'analyses sur le temps long et à l'échelle individuelle. Il est donc important de repérer tous les acteurs mobilisés sur le travail de cohorte pour exploiter au mieux ces résultats collectivement.

*La séance est suspendue de 11 heures 15 à 11 heures 20.*

#### 4. Mobilités résidentielles et cycle de vie, influence des taxes locales et simulation des politiques publiques

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

##### **Jean-Marc OFFNER**

Nous allons désormais nous intéresser aux facteurs explicatifs des mobilités. Je remercie Nathalie Picard, qui va nous présenter son travail sur les mobilités résidentielles et l'influence des taxes locales. D'un point de vue de statisticien, nous pouvons collectivement regretter la disparition de la taxe d'habitation.

##### **Nathalie PICARD**

Alors que nous avons déjà connu la disparition de la taxe professionnelle, qui constituait notre principal instrument pour étudier l'influence des prix de l'immobilier dans les choix de localisation résidentielle.

Je vous remercie pour votre invitation. Je vais évoquer mon travail sur le rapport entre taxes locales, politiques publiques, mobilités résidentielles et cycle de vie. Il s'agit d'un article coécrit avec Asmae AQZZOUZ qui sera publié début 2026. J'évoquerai les différentes sources de données utilisées pour ce travail et très rapidement les résultats avant de passer aux intérêts et limites de ces différentes sources.

L'idée de ce travail est d'analyser la diversité des trajectoires de mobilité résidentielle et le lien avec les politiques publiques, en particulier de taxation, dans un contexte où les interactions sont complexes entre la mobilité résidentielle des ménages, le logement, l'emploi, les transports, le développement urbain et aussi l'environnement. Ces analyses sont intégrées dans un projet global de développement d'un modèle *Land Use and Transport Interactions* (LUTI), dédié à l'évaluation des effets de long terme des politiques publiques sur le logement, l'emploi, le transport, le développement urbain et l'environnement. Le modèle LUTI EUUrbanSIM (*European Urban Simulation*) est utilisé en Île-de-France par la Société des Grands Projets, depuis une quinzaine d'années. Il est en cours de déploiement dans la région Grand Est et a vocation à pouvoir être appliqué à l'ensemble des agglomérations françaises. Ce genre de modèle permet d'analyser les effets « boule de neige » des différents types de politiques publiques sur les mobilités résidentielles.

Plusieurs travaux exploitent les données de recensement pour analyser la localisation résidentielle des ménages. Ils mettent en évidence l'hétérogénéité des préférences des ménages en matière de localisation en lien avec : le bien-être dans une perspective de politiques publiques (Antoniou et Picard, 2015), les prix immobiliers endogènes (de Palma, Motamedi, Picard et Waddell, 2005), les aménités locales ou contraintes de capacité (de Palma, Motamedi, Picard et Waddell, 2007). D'autres études examinent conjointement localisation résidentielle et trajets domicile-travail (Inoa, Picard, de Palma, 2015; Picard, de Palma, Dantan, 2013).

Notre étude a permis de mettre en évidence une importante hétérogénéité des trajectoires de mobilité résidentielle au cours du cycle de vie (avec un pic entre 25 et 30 ans), mais également en fonction du statut d'occupation et du type d'habitation, ainsi que des caractéristiques socio-économiques (âge, sexe, éducation, profession, nationalité, composition familiale).

Pour identifier l'effet des politiques publiques, en particulier la taxation, la littérature s'appuie largement sur les recherches de Charles Tiebout dans les années 1950, qui postulent que les ménages « votent avec leurs pieds » en choisissant de résider dans un lieu correspondant à leurs préférences en matière de taxation. La littérature académique montre que, sans contrôle des dépenses publiques, un taux de taxation élevé tend à attirer les ménages, notamment les plus aisés. Cependant, la théorie prédit que, si nous contrôlons ce que les taxes locales financent, le coefficient associé au taux de taxe devrait devenir négatif. Une vaste littérature existe sur ce sujet. Dans le cas de la France, nous avons constaté que, pour retrouver cet effet Tiebout, il est fondamental de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire de contrôler non seulement les dépenses publiques, mais aussi de nombreuses autres variables.

Pour cet article, nous nous sommes appuyées sur les données de l'Insee, en particulier la base de données MigCom sur la mobilité entre 2012 et 2017. L'analyse a été menée au niveau des ménages afin de prendre en compte l'hétérogénéité des préférences. Les résultats varient considérablement entre les locataires et les propriétaires, et les caractéristiques socio-économiques jouent un rôle majeur. L'analyse au cours du cycle de vie révèle un pic du taux de déménagement aux alentours de 25-30 ans.

Les données sur les taux de taxe proviennent de la Direction générale des Finances publiques (Dgfp) et de la Direction générale des Collectivités locales (DGCL). Il s'agit des taux au niveau communal, avec la taxe foncière pour les propriétaires et la taxe d'habitation qui, à l'époque, concernait à la fois les locataires et les propriétaires.

Nous nous intéressons également au contexte économique local, via le revenu médian et le taux de chômage au niveau de la commune. Concernant le coût de l'immobilier, nous utilisons les données des notaires, ce qui explique l'impossibilité de travailler sur l'Alsace où ces données ne sont pas disponibles, bien que leur arrivée soit annoncée de manière récurrente. Pour les loyers, cette étude se base sur les données du Centre d'Économie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces ruraux (Cesaer).

Les résultats présentés ici sont « toutes choses égales par ailleurs ». En contrôlant les différentes caractéristiques des ménages, nous observons que les locataires du parc privé sont beaucoup plus mobiles que les propriétaires et les locataires du parc social. La probabilité de déménager pour les locataires en HLM est très proche de celle des propriétaires. Sur le graphique qui examine l'effet de la composition du ménage avec les couples sans enfants comme référence, nous constatons que la mobilité est clairement liée au parcours d'études pour les célibataires, qui affichent une forte mobilité. Pour les familles monoparentales, la probabilité de déménager est plus faible en début de cycle de vie, mais elle augmente significativement après 30 ans.

Le cœur de l'analyse est l'effet Tiebout. La littérature conventionnelle prédit que, dans un premier modèle incluant uniquement le taux de taxe (modèle 1), le coefficient devrait être positif, tandis que, dans un second modèle ajoutant les dépenses publiques (modèle 2), il devrait devenir négatif. Or, en examinant quatre tranches d'âge pour les locataires en appartement, nos résultats ne sont pas conformes à cet effet Tiebout. Même en contrôlant pour les prix du logement, le taux d'emploi ou le revenu médian de la commune (les cinq premiers modèles), l'effet attendu n'apparaît pas. Ce qui nous permet de retrouver précisément l'effet prédit par Tiebout est le contrôle de la taille de la commune. Cette variable est corrélée à de nombreuses aménités locales privées qui, bien que théoriquement sans rapport avec l'effet Tiebout, influencent les résultats. Une fois ce contrôle effectué, nous retrouvons bien l'effet attendu : l'effet du taux de taxe sur l'attractivité d'une commune est positif tant que les dépenses publiques ne sont pas contrôlées, mais il devient négatif lorsqu'elles le sont. Il est donc fondamental de contrôler la taille de la population, ce qui revient plus ou moins à contrôler les aménités privées, qui sont très corrélées à la taille de la population.

Pour conclure sur les intérêts et limites des sources, le fichier MigCom a été très utile. Il fournit la commune de résidence en 2012 et 2017, ce qui est essentiel pour l'analyse, ainsi que des caractéristiques socio-économiques détaillées permettant d'analyser la diversité des trajectoires. Un bémol, déjà évoqué, est l'absence d'information sur la durée passée dans un logement. Cela a été une critique majeure des rapporteurs de notre article, mais les autres sources, comme les enquêtes logement ne fournissent cette information que sur des échantillons beaucoup plus petits. Il ne semble pas y avoir de solution via les données du recensement. Nous disposons du type de logement et du statut d'occupation pour 2017, mais pas pour 2012. Il me semble qu'il serait possible d'ajouter cette information, car elle est collectée dans les données brutes, et son ajout permettrait des travaux plus approfondis.

Concernant le lien entre localisation résidentielle et emploi, si le lieu d'étude est prépondérant au début du cycle de vie, le lieu de travail le devient plus tard. Pour cela, la base de données MobPro est fantastique, mais elle contient des données individuelles, sans permettre de relier les différents membres d'un ménage ou d'une famille. Il existe des méthodes pour apparier indirectement les membres d'un ménage, mais elles ne permettent pas de retrouver tout le monde. Si nous pouvions apparier les deux bases de données (MobPro et MigCom, et donc identifier les différents membres d'un ménage), même uniquement au sein du CASD, ce serait une superbe opportunité pour les chercheurs. Je vous remercie.

**Jean-Marc OFFNER**

Nous notons bien vos demandes. Y a-t-il des questions sur le tchat en ligne ?

**Sophie GONNARD**

Des questions portent sur les sources que vous utilisez. Stéphanie Suquet (AGAM) demande comment pourrait-on apparier MigCom et MobPro ?

## **Nathalie PICARD**

Nous ne les avons pas appariées ici, bien que ce soit notre souhait. Nous procédons de manière indirecte, par un appariement statistique basé sur les caractéristiques du chef de ménage, ce qui permet d'identifier les deux conjoints pour environ 80 % des couples.

### **5. Les regards et pratiques des agences d'urbanismes sur l'observation des trajectoires résidentielles**

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

## **Jean-Marc OFFNER**

Les agences d'urbanisme s'intéressent beaucoup aux trajectoires résidentielles, ce qui est compréhensible, car c'est aussi une préoccupation des élus. Le mot « attractivité » a un poids considérable. Il faudra que la France s'habitue à une transition démographique nulle et apprenne à élaborer des politiques publiques sans nécessairement compter sur un accroissement de la population. C'est déjà le cas pour la moitié de la France et les deux tiers de l'Europe. Il s'agit d'un sujet immense et encore assez peu documenté, y compris dans les propositions politiques.

Quoi qu'il en soit, les trajectoires résidentielles sont évidemment au cœur de ces enjeux. Je cède la parole à Caroline de Vellis.

## **Caroline DE VELLIS, Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'URBA)**

Je remercie les organisateurs pour l'invitation, ainsi que tous les collègues des autres agences d'urbanisme qui ont contribué à cette démarche collective.

Je vais d'abord revenir sur les concepts abordés ce matin en les illustrant par les travaux que nous menons dans les agences. Puis, j'évoquerai les raisons pour lesquelles nous utilisons ces données et donnerai des exemples d'applications. Enfin, je formulerai quelques vœux d'amélioration pour nous aider à mieux analyser nos territoires.

Ce matin, nous avons beaucoup parlé de migration résidentielle, qui correspond au changement durable du lieu de résidence, une donnée que nous extrayons notamment de MigCom. Les agences d'urbanisme analysent énormément les migrations résidentielles, mais nous souhaitons vivement nous orienter vers l'étude des trajectoires résidentielles, qui représentent un cumul de ces migrations. Elles correspondent, selon Jean-Yves Authier, aux positions résidentielles successives occupées par les individus et à la manière dont elles s'enchaînent au fil de leur existence. Pour nous, les trajectoires résidentielles intègrent l'histoire de vie des individus et nous permettent de mieux comprendre les processus à l'œuvre.

Les agences d'urbanisme s'intéressent aux migrations résidentielles pour mieux connaître, observer et objectiver le territoire. Il s'agit de quantifier des phénomènes souvent discutés sans chiffres précis : qui habite le territoire, qui part, qui arrive, en quel nombre ?

Ces données sont essentielles pour planifier les besoins dans les documents d'urbanisme, comme le PLU, le PLH ou le SCOT. Les migrations et les trajectoires sont au cœur de l'identité et de l'évolution d'un territoire, et elles constituent des éléments clés pour nos bilans et diagnostics, nous permettant ainsi d'éclairer l'action publique. La question du vieillissement, par exemple, est un sujet que nous traitons depuis longtemps. Nous cherchons à anticiper comment la population va vieillir et si les équipements actuels répondent à ses besoins. Cela vaut aussi pour la petite enfance dans les territoires très attractifs : les équipements sont-ils suffisants ? Inversement, dans les territoires moins attractifs, que faire des équipements peut-être sous-utilisés ?

Nous observons six grandes catégories de mobilité sur nos territoires : la mobilité des étudiants, qui est souvent le premier maillon ; les mobilités d'entrée dans la vie professionnelle ; celles liées à la constitution de la famille ; les migrations d'adaptation à des situations de crise (perte d'emploi, décohabitation) ; les mobilités de sortie d'activité chez les jeunes retraités ; et enfin, la mobilité associée à la perte d'autonomie. Tous ces mouvements modifient nos territoires à des rythmes variables, et c'est ce que nous cherchons à quantifier, analyser et projeter.

Pour ce faire, nous utilisons principalement les données de l'Insee pour observer les dynamiques et les flux. En tant que géographes, nous apprécions de cartographier ces analyses spatiales pour montrer où les flux se produisent et en quelle quantité. Nous travaillons à différentes échelles, souvent l'EPCI, mais nous aimerions parfois descendre à un niveau plus fin. Comme les territoires ne sont pas des îles, nous étudions les interactions avec les territoires environnants et plus lointains, comme l'Île-de-France, d'où proviennent de nombreux flux. Nous analysons également les distances de migration, notamment via des modèles gravitaires pour identifier si un flux est surreprésenté ou s'il résulte simplement d'un effet de proximité géographique.

Une des forces de ces données est l'analyse des profils des résidents, des entrants et des sortants. Nous examinons si les nouveaux arrivants sont très différents de la population en place, ou si les partants leur ressemblent. Cela nous permet de vérifier si des spécificités territoriales se renforcent et à quel rythme. Pour aller plus loin, nous utilisons d'autres sources : les données de l'Éducation nationale nous donnent un premier aperçu des effets sur les effectifs scolaires, car elles sont plus récentes. Nous explorons aussi les listes électorales, les données de la DGFIP et celles des assurés du régime général de l'Assurance Maladie pour pressentir des tendances que des données plus robustes de l'Insee confirmeront plus tard.

Les agences d'urbanisme travaillent en étroite partenariat avec l'Insee pour accéder aux fichiers Fidéli. N'étant pas des chercheurs, l'accès au CASD est difficile pour nous. Ces partenariats nous permettent d'approcher l'analyse des trajectoires résidentielles. Durant la crise Covid, les données de La Poste ont été précieuses pour leur réactivité et nous ont permis de quantifier les phénomènes observés. Nous utilisons aussi beaucoup les données de la Caf, souvent via des partenariats locaux, pour étudier les déplacements des ménages, notamment dans les QPV ou à l'échelle départementale. Ces données longitudinales sont très intéressantes pour comparer les mobilités des ménages modestes et aisés. Enfin, des partenariats avec les rectorats ou des enquêtes qualitatives nous aident à affiner nos analyses. Des thèses CIFRE, comme à Bordeaux sur les parcours résidentiels, permettent de qualifier les flux plutôt que de simplement les quantifier.

Concernant nos vœux pour améliorer la statistique publique, nous en avons une longue liste :

Sur les données existantes, nous aimerions disposer des revenus des entrants et des sortants pour analyser les dynamiques de composition sociale. Nous souhaiterions aussi connaître les distances exactes de déménagement, car un changement de commune peut parfois couvrir une distance plus courte qu'un déménagement au sein d'une même grande commune. L'accès à l'échelle infracommunale, notamment pour les QPV ou les grands projets d'aménagement, serait très précieux, même si nous sommes conscients des difficultés liées aux faibles effectifs. Nous plaçons également pour un pas de temps plus réduit, car les données que nous utilisons sont souvent déjà dépassées lorsqu'il s'agit de dialoguer avec les élus sur des dynamiques très récentes. Enfin, un accompagnement méthodologique sur l'utilisation de ces fichiers, leurs forces et leurs limites, serait bienvenu pour clarifier certaines divergences de résultats entre les sources.

Pour tendre vers l'analyse des trajectoires, nous aimerions disposer de caractéristiques sur la situation des ménages avant leur migration : statut d'occupation du logement (une information que nous avons avec Filocom et que nous avons perdue), composition du ménage, caractéristiques du logement, mais aussi leur géographie antérieure, notamment pour les territoires transfrontaliers. Suivre des cohortes dans le temps serait également un apport majeur, en particulier pour des sujets comme les QPV. Enfin, nous ne disposons pas d'informations sur les sortants vers l'étranger, ce qui complique l'établissement de soldes migratoires globaux.

### **Camille FRÉPPEL**

Je comprends que, dans cette liste de vœux, vous faites principalement référence au recensement et aux données en open data. C'est bien noté. Néanmoins, le fichier Fidéli, construit différemment, existe. Je conçois que l'accès au CASD soit délicat, mais des partenariats sont possibles. Ces fichiers permettent d'obtenir des informations sur les revenus, les distances grâce à la géolocalisation des adresses, et de travailler à l'échelle infracommunale. Cela répond à certaines de vos questions, mais il est clair que nous ne sommes pas sur de l'open data avec ce type de fichiers, notamment en raison de la confidentialité des données fiscales qui doit être garantie.

### **Caroline DE VELLIS**

Effectivement, concernant Fidéli, certaines agences l'utilisent déjà régulièrement via des partenariats. Lors de notre récent séminaire, nous avons évoqué la possibilité de travailler ensemble à la mise à disposition

d'indicateurs récurrents issus de ce fichier. Cela nous permettrait d'assurer une continuité dans nos observations et de traiter de nombreux sujets. Je sais que vous disposez de nombreuses informations et que notre collaboration est excellente.

### **Sophie GONNARD**

Une question du tchat de Didier Lassauzay (CGT) porte sur l'analyse de l'utilisation de toutes ces études par les élus locaux. D'autres remarques appuient vos demandes de besoins. Stéphanie SUQUET (AGAM) donne l'exemple d'une personne propriétaire qui a quitté un territoire, sans que l'on sache si elle l'était auparavant afin d'identifier si l'accès à la propriété est le motif de déménagement. Concernant les territoires transfrontaliers, Michaël Vollot de l'agence d'urbanisme de la Lorraine Nord (Agape) souligne que la connaissance de la commune antérieure serait l'idéal, mais que le pays d'origine serait un minimum. Par exemple, dans le nord de la Lorraine, les flux résidentiels en provenance de Belgique et Luxembourg n'ont pas les mêmes impacts sur le système scolaire que ceux venant d'autres pays.

### **Caroline DE VELLIS**

Les élus sont à l'écoute lorsque nous présentons ces résultats. Certains nous reprochent parfois que nos observations datent, une problématique que nous parvenons généralement à gérer. Ces données structurent énormément nos analyses, que ce soit à l'échelle de l'EPCI ou de la commune. Les attentes des élus varient selon leur échelle d'action, mais nous sommes là pour leur apporter un maximum d'informations. Ils sont toujours très intéressés et découvrent parfois certaines réalités. Par exemple, beaucoup rêvent d'attirer des familles avec enfants, et notre rôle est d'objectiver la situation en leur montrant que ce n'est pas toujours le profil des nouveaux arrivants.

### **Jean-Marc OFFNER**

Pour répondre indirectement, il me semble que les acteurs politiques ont souvent des idées préconçues qui évoluent difficilement. Par exemple, l'idée que les migrations sont principalement locales est sous-valorisée. Un migrant africain se déplace d'abord dans un pays voisin avant d'envisager l'Europe. Le même phénomène se produit à l'échelle des villes en France. Les modèles gravitaires fonctionnent bien, mais cet aspect local est souvent sous-estimé par les élus. De plus, pour un élu, un ménage représente souvent un couple avec enfants, alors qu'à Bordeaux par exemple, la taille moyenne d'un ménage est plus proche de 1,7 personne.

En termes de pédagogie, des concepts comme celui de la « maturité du périurbain », développé par des chercheurs comme Lionel Rougé, sont intéressants. Aujourd'hui, le périurbain n'est plus seulement le réceptacle de jeunes couples accédant à la propriété. On y trouve une diversité de profils : des ruraux, des natifs qui y restent, etc. Ces espaces sont devenus complexes et ne correspondent plus à un cheminement résidentiel unique. Il serait utile de formaliser ces nouveaux modèles d'intelligibilité pour aider à la compréhension. De même, les flux importants dans les métropoles sont très liés au monde étudiant, ce qui n'est pas toujours perçu ainsi. Il faut donc allier des chiffres précis et rigoureux à une vision d'ensemble des processus.

Je m'interroge par ailleurs sur la définition d'un statut de bi résidentiel. Je pense aux étudiants partageant leur temps entre le domicile parental et une colocation, ou aux télétravailleurs qui alternent entre deux logements. Quelle part de la population cela représente-t-il ? Nous semblons démunis pour analyser ces phénomènes pourtant importants.

### **Michel VILLAC**

En tant qu'utilisateur assidu des données en libre accès sur insee.fr, sans utiliser le CASD, je souhaite souligner le très fort déséquilibre dans les données disponibles entre l'urbain et le rural. Environ un quart de la population vit en zone rurale, selon la nouvelle définition, mais nous manquons de nombreuses informations à cette échelle. Par exemple, les données détaillées issues de Filosofi sur la composition des revenus ou les fichiers détail du recensement ne sont pas disponibles à un niveau fin. Les regroupements géographiques proposés concernent des zones de 30 000 personnes en moyenne, contre 2 000 à 3 000 pour un IRIS, ce qui rend les analyses fines sur le rural très difficiles.

Je comprends la contrainte de ne pas pouvoir diffuser des données détaillées sur une commune de 100 habitants, mais il faut travailler sur des regroupements de communes. L'offre actuelle est, de mon point

de vue, largement insuffisante, d'autant que le rural englobe une partie du périurbain. Des progrès importants sont nécessaires en matière d'accès aux données territorialisées pour mieux connaître les territoires ruraux.

### **Xavier BONNET, rapporteur de la commission**

Merci pour cette question. Vous avez en partie fourni la réponse : nous nous heurtons à des questions de confidentialité. Il faut néanmoins étudier cette problématique et imaginer des zonages adaptés aux territoires ruraux qui permettraient une certaine diffusion d'informations. C'est une piste que nous pouvons effectivement explorer.

### **6. Suivi d'avis de la commission**

*Un document est projeté à l'ensemble des participants.*

### **François BECK**

Pour synthétiser la richesse de cette séance et les recommandations formulées, voici le texte que nous vous proposons :

*« Ces dernières années, l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages a suscité beaucoup d'interrogations, notamment en raison de la crise sanitaire et du développement du télétravail et de ses impacts potentiels sur les déménagements venant alimenter un "exode urbain".*

*La commission Territoires a pris connaissance des travaux récents qui apportent le recul nécessaire pour analyser de manière objective ces dynamiques de mobilité résidentielle sur la période. Ces travaux mettent en évidence des enseignements multiples sur l'évolution du niveau de mobilité et sur les territoires qui renforcent leur attractivité et ceux qui creusent leur déficit. La commission salue les travaux permettant de mieux appréhender la multiplicité des déterminants des migrations résidentielles (aménités spatiales et sociales, cycle de vie, statut d'occupation du logement, etc.). Elle invite à poursuivre les travaux visant à mesurer les effets des migrations, notamment leur rôle dans la recomposition sociale des territoires, et à mieux comprendre les disparités dans la propension à la mobilité, en lien avec le logement, l'offre de formation, etc.*

*La commission invite également à la poursuite des travaux sur l'impact du télétravail sur les stratégies résidentielles, en s'appuyant notamment sur la nouvelle question introduite dans le recensement de la population sur le télétravail. Elle encourage à articuler ces analyses avec celles sur la mobilité quotidienne, mais aussi sur l'immobilité. Elle soutient également les travaux en cours en lien avec les enjeux sociétaux actuels, notamment ceux sur la mobilité résidentielle des retraités et les migrations induites par le changement climatique.*

*La commission rappelle l'importance des sources de données de référence (recensement de la population, enquêtes statistiques) qui sont utilisées pour mener des analyses structurelles et un suivi des trajectoires résidentielles sur un temps long. Elle salue en parallèle la mobilisation récente de nouvelles sources de données qui permettent de réaliser un suivi actualisé et régulier des migrations à une échelle fine, et de disposer d'informations complémentaires sur le profil des migrants. Elle encourage les acteurs à se saisir de ces nouvelles données, même si le champ qu'elles couvrent est parfois plus restreint. Elle souligne la complémentarité des données et l'opportunité que représente l'avancement d'un an de la diffusion des résultats du recensement. Elle recommande un accompagnement méthodologique dans l'usage de ces différentes données, pour lesquelles les utilisateurs rencontrent parfois des difficultés d'appropriation, avec notamment un rappel des bonnes pratiques sur l'utilisation des fichiers.*

*La commission salue également le développement d'une offre diversifiée pour faciliter et enrichir l'accès aux données sur les migrations résidentielles, à partir de multiples ressources : bases spécifiques sur les flux de mobilité, outils de datavisualisation, fichiers détaillés sur accès réservé, développement des partenariats pour disposer de diagnostics territorialisés (Insee, Caf, Sies, ANCT).*

*Des limites subsistent dans les données accessibles aux utilisateurs, par exemple sur le profil des migrants (leur niveau de revenu), sur leur situation avant la migration (statut d'occupation du logement), sur les distances parcourues afin de déterminer les flux de proximité, ou encore sur la commune antérieure de résidence pour ceux en provenance de l'étranger, notamment pour distinguer des migrations d'opportunités résidentielles de flux plus lointains.*

*La commission encourage l'enrichissement des données disponibles, en particulier celles issues de la source Fideli, qui pourraient permettre de disposer annuellement d'indicateurs clé sur les migrations. Elle encourage plus largement la poursuite des appariements entre les sources pour permettre de mieux documenter les migrations, notamment en tirant profit du répertoire Resil (Répertoire Statistique des Individus et des Logements). Enfin, la commission encourage la mise à disposition de données au niveau infracommunal afin d'appréhender l'impact des projets territoriaux sur la dynamique démographique locale. »*

Peut-être pourrait-on ajouter quelque chose sur le déficit de données au niveau rural qui vient d'être évoqué.

### **Jean-Marc OFFNER**

Celles et ceux qui nous suivent à distance peuvent proposer des ajouts, notamment en lien avec leurs préoccupations professionnelles. Au vu des questions soulevées, nous pouvons effectivement ajouter un point sur le rural.

### **Sylviane LE GUYADER**

Je suggère que l'on ajoute également la notion de suivi de cohortes individuelles.

### **Un intervenant**

Je trouve que la situation de l'Outre-mer a été largement absente des présentations, qui étaient par ailleurs très intéressantes. Des modifications extrêmement importantes s'y produisent actuellement, avec des enjeux bien plus grands que dans certains départements métropolitains. Il me semble qu'il y a là un manque à combler concernant les défis qui se posent dans ces départements.

### **Jean-Marc OFFNER**

Pour vous répondre par anticipation, une séance de la commission sera entièrement consacrée à l'Outre-mer l'année prochaine. Le sujet est bien identifié et sera traité de manière spécifique. Nous retenons donc les ajouts concernant les cohortes et la ruralité.

### **Jean-Paul HUBERT, Université Gustave Eiffel**

Il a été fait assez souvent référence au CASD, la modalité payante d'accès aux données confidentielles. Quelques agences d'urbanisme et opérateurs locaux y ont accès, mais ils sont peu nombreux, sans doute pour des raisons de coût. Ne devrait-on pas mentionner dans l'avis la nécessité de réfléchir à une meilleure organisation de cet accès, éventuellement mutualisé ? Soit l'Insee, via ses directions régionales, assure cet accès si elle en a les moyens, soit il faudrait inventer une autre modalité pour que toutes les collectivités, y compris rurales, puissent accéder à ces données confidentielles, et pas seulement les plus riches.

### **Xavier BONNET**

Il est illusoire d'imaginer que des données confidentielles puissent être rendues accessibles sans filtre. La meilleure approche pour une commune ou une agence d'urbanisme est de se rapprocher d'une direction régionale de l'Insee pour travailler en partenariat via une convention. Dans ce cadre, les données individuelles sont manipulées par les agents de l'Insee, dans un environnement sécurisé, pour répondre à la demande de l'agence ou de la commune. L'objectif est que les résultats de ces travaux soient rendus publics. Ce service est peu coûteux en comparaison des coûts du secteur privé, bien qu'il mobilise des moyens humains de l'Insee.

L'accès via le CASD est plutôt réservé au monde de la recherche. Les collectivités peuvent aussi y accéder indirectement en nouant des partenariats avec des chercheurs. Les conditions financières du CASD reflètent un coût réel de traitement, incluant des moyens informatiques lourds et un coût humain pour le contrôle de la confidentialité des résultats. Ce coût, qui est externalisé vers le CASD, existerait de toute façon. Il doit simplement être pris en charge par le partenaire demandeur.

### **Jean-Paul HUBERT**

Je suis tout à fait d'accord. Je voulais simplement souligner un enjeu d'équité territoriale. Il serait peut-être utile de rappeler dans l'avis la possibilité de travailler avec l'Insee pour obtenir des exploitations de données, afin de contrebalancer cette inégalité d'accès qui apparaît, indépendamment des travaux menés avec les chercheurs.

## **Jean-Marc OFFNER**

Cela me permet d'inciter les quelques grandes agglomérations qui n'ont pas encore d'agence d'urbanisme à s'en doter, car elles sont d'excellentes médiatrices. Nous adoptons donc cet avis avec les ajouts sur les cohortes, la ruralité et les modalités d'accès aux données confidentielles.

*Sous réserve des modifications évoquées en séance, la Commission rend un avis favorable.*

Je vous informe qu'une petite [bibliographie](#) est disponible sur ce sujet sur la page du Cnis, pour ceux qui viendraient regarder ce qu'on a fait dans la commission. Elle peut être enrichie de vos apports.

### **III. POINTS D'INFORMATION**

#### **Information sur les données du Fichier localisé social et fiscal (Filosofi)**

##### **Xavier BONNET**

Le comité de direction de l'Insee a examiné la possibilité de diffuser le millésime 2023 de Filosofi. Après un travail de consolidation pour fiabiliser les données, notamment en utilisant les données de la Caf pour rattacher des individus non localisés à des ménages, la diffusion de ce millésime est désormais possible. Elle interviendra d'ici la fin du printemps 2026, soit un peu plus tard que d'habitude.

Il faut surtout garder à l'esprit qu'il y aura des restrictions. Nous ne pourrons diffuser que le niveau de vie et le taux de pauvreté en deça de l'échelon départemental. À niveau départemental, nous pourrons aussi diffuser des informations par âge, genre et statut d'occupation.

En revanche, nous ne diffuserons pas de données par type ou taille de ménage, car la robustesse de ces variables n'est pas encore suffisante. En deça du département, nous ne fournirons pas ces désagréments complémentaires. Je dois aussi mentionner qu'en raison de problèmes de robustesse, nous ne pourrons pas diffuser de données pour le département de la Martinique. Parmi les DROM, seule La Réunion sera donc couverte par le millésime 2023. Ces informations très récentes devraient répondre en partie aux attentes d'accès à des données agrégées sur les revenus et les niveaux de vie.

##### **Sophie GONNARD**

Florence Lesage, de la Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (Drihl) Ile-de-France, demande si le revenu médian et le taux de pauvreté seront connus par statut d'occupation du logement jusqu'au niveau départemental.

##### **Xavier BONNET**

Ils seront connus jusqu'au niveau du département.

### **IV. CONCLUSION**

#### **Christine LAGARENNE, Secrétaire générale du Cnis**

Nous remercions tous ceux qui ont préparé et participé à cette réunion. Nous donnons rendez-vous aux personnes intéressées par les données territoriales lors de la prochaine commission, qui se tiendra le 16 juin à 14h30. Il est possible que ce sujet soit abordé dans d'autres commissions. Le cas échéant, nous vous tiendrons informés.

*La séance est levée à 12 heures 40.*

---

## DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

---

- [Diaporama - Mobilités résidentielles : diagnostics territorialisés à partir de sources Insee - Camille Freppel, Insee](#)
- [Diaporama - Mobilité géographique dans l'enseignement supérieur: Sources, résultats, perspectives - Frédéric Tallet, SIES](#)
- [Diaporama - Suivre les mobilités résidentielles des ménages défavorisés en Ile-de-France à partir des données des caisses d'allocations familiales - Luc Guibard, Ctrad - Bureau d'études des Caf en Ile-de-France](#)
- [Diaporama - Mobilités résidentielles et cycle de vie, influence des taxes locales et simulation des politiques publiques - Nathalie Picard, Université de Strasbourg](#)
- [Diaporama - Regards et pratiques des agences d'urbanisme sur l'observation des trajectoires résidentielles - Caroline De Vellis pour la FNAU \(Fédération nationale des agences d'urbanisme\)](#)

***Tous les documents sont disponibles sur le site [cnis.fr](http://cnis.fr), sur la [page de la commission](#)***